

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

MOTION D'AJOURNEMENT AU 15 OCTOBRE 1973

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lang:

Que, lorsque la Chambre s'ajourne aujourd'hui, elle demeure ajournée jusqu'au 15 octobre 1973. Toutefois, si M. l'Orateur, après consultation avec le Gouvernement, devient convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, il pourra faire connaître, par avis, qu'il a acquis cette conviction et la Chambre alors se réunira au temps fixé dans un tel avis et poursuivra ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date;

Que, si M. l'Orateur n'est pas en état d'agir par suite de maladie ou pour toute autre cause, l'Orateur adjoint ou le vice-président des comités agira en son nom aux fins de convoquer la Chambre de nouveau.

● (1420)

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur le président, des chansonniers français chantent une chanson intitulée: Tout le monde veut aller au ciel, mais personne ne veut mourir. On pourrait dire à la Chambre, que tous les députés veulent aller en vacances, mais peu veulent le dire, peu osent le dire.

En effet, depuis au moins, deux semaines, il se fait un jeu de coulisses pour savoir si le gouvernement pourra faire adopter à l'unanimité et sans débat une motion d'ajournement visant à remettre les députés en vacances, ou si l'on devra accepter un débat. On en est aujourd'hui à ce débat, et il ne fait aucun doute qu'à l'instar des autres députés, nous avons aussi continuellement besoin de consulter nos électeurs, de les rencontrer, de savoir ce qu'ils pensent des mesures mises de l'avant par le gouvernement, de savoir ce qu'ils pensent des positions que nous avons prises eu égard à ces mesures du gouvernement. Ce contact, nous tentons de le maintenir continuellement avec nos électeurs mais durant les sessions, cela est très difficile. Nous n'avons que les fins de semaine pour le faire, ce qui veut dire qu'un député qui veut maintenir un contact continu avec ses électeurs doit être sur la brèche sept jours par semaine. C'est ce que nous faisons.

Au cours de cette session spéciale convoquée pour régler la grève du rail, le gouvernement minoritaire actuel en a profité pour apaiser un peu la population et présenter certaines lois sociales qui, sans aucun doute, n'auraient pas été présentées en d'autres circonstances ou l'auraient été beaucoup plus tard. Et même si nous, du Crédit social, avons appuyé l'adoption de ces lois sociales, sachant qu'elles pourraient permettre aux familles canadiennes de faire face à l'inflation, à l'augmentation constante du coût de la vie, nous n'avons jamais cru que ces mesures de sécurité sociale améliorées apporteraient, de quelque façon que ce soit, un remède à la crise inflationniste que nous connaissons actuellement.

Au fait, rien dans ces lois sociales n'empêchera le coût de la vie de continuer à augmenter; ce sera peut-être le contraire qui se produira, monsieur le président, car ces augmentations d'aide sociale devront provenir de quelque part, soit d'augmentations de taxes, soit d'emprunts, soit de coupures de dépenses dans d'autres secteurs. De toute façon, quelques-uns en souffriront.

Ajournement

Nous avons aussi appuyé la subvention qui a été offerte par le gouvernement, en ce qui a trait au lait, au blé et au pain. Nous aurions préféré et souhaité—notre chef, le député de Témiscamingue (M. Caouette), l'a réclamé avec force—que cette subvention soit accordée dans tout le domaine de l'alimentation, car il n'y a pas que le pain et le lait qui ont subi ou qui subiront des augmentations. On a dit que le prix du lait, à la suite de l'octroi de cette subvention, avait diminué de 4c. la pinte. Je ne suis pas tout à fait d'accord sur cela, monsieur le président, parce qu'on avait pris bien soin de l'augmenter peu avant l'octroi de la subvention. Alors, on augmente le prix, on le réduit de 4c. et l'on dit que le prix du lait a diminué. Je ne suis pas d'accord sur cette façon de voir les choses.

La même chose s'est produite quant au prix du pain. Dans la région que j'habite, d'un coup, on a augmenté de 11c. le prix d'un pain de 24 onces, et après l'octroi de la subvention du gouvernement, on l'a diminué de 6c. Après cela, on dit: On a réduit le prix du pain de 6c.

Je ne suis pas encore d'accord sur cette façon de voir les choses, mais à tout événement, monsieur le président, si l'on a pu en arriver à offrir une subvention sur deux choses, on aurait dû l'accorder dans tout le domaine de l'alimentation parce que, dans le domaine des viandes, en ce qui a trait au bœuf en particulier, les prix ont augmenté de façon extraordinaire, et les gens se disaient: Si nous ne pouvons plus manger de viande, nous allons réchapper à cette situation en mangeant des pâtes alimentaires. Or, dans un rapport publié par la Commission Plumptre, on rapporte que le prix du blé dur a augmenté ou augmentera d'environ 300 p. 100, ce qui signifie que toutes les pâtes alimentaires vont subir une hausse considérable de prix. Alors, les familles à faible revenu ne pourront pas se tourner vers cette autre source d'alimentation.

On rapporte également qu'en ce qui a trait aux haricots blancs, dont on se sert pour faire les fèves au lard, le prix a augmenté de 100 p. 100. Encore là, on ne pourra pas échapper à la situation.

Cela veut donc dire que dans à peu près tous les domaines de l'alimentation, une augmentation considérable de prix met les familles aux prises avec une crise à peu près semblable à celle qu'on a connue au cours des années 30. A cette époque, on n'avait pas assez d'argent; aujourd'hui, l'argent circule, mais une explosion dans les prix fait que l'argent n'a plus de pouvoir d'achat et que les familles sont à peu près dans les mêmes conditions qu'au cours des années de crise.

Ceux qui ont l'avantage d'occuper un emploi stable, assez rémunérateur peuvent encore échapper un peu à la situation, mais ceux qui ont un revenu fixe, qui sont aux prises avec la maladie, l'infirmité, ceux qui n'ont pas d'autre source de revenu que l'argent provenant du gouvernement sont certes désavantagés.

Quant au premier ministre actuel (M. Trudeau), on pourrait dire qu'il en est à la deuxième étape de son règne. Il a connu une première étape avec un gouvernement fort, une grosse majorité, mais, actuellement, il dirige un gouvernement minoritaire. Il ne lui manque, pour compléter son expérience, que d'occuper une des banquettes de l'opposition. Alors, l'expérience serait complète. Il verrait les deux côtés de la médaille.